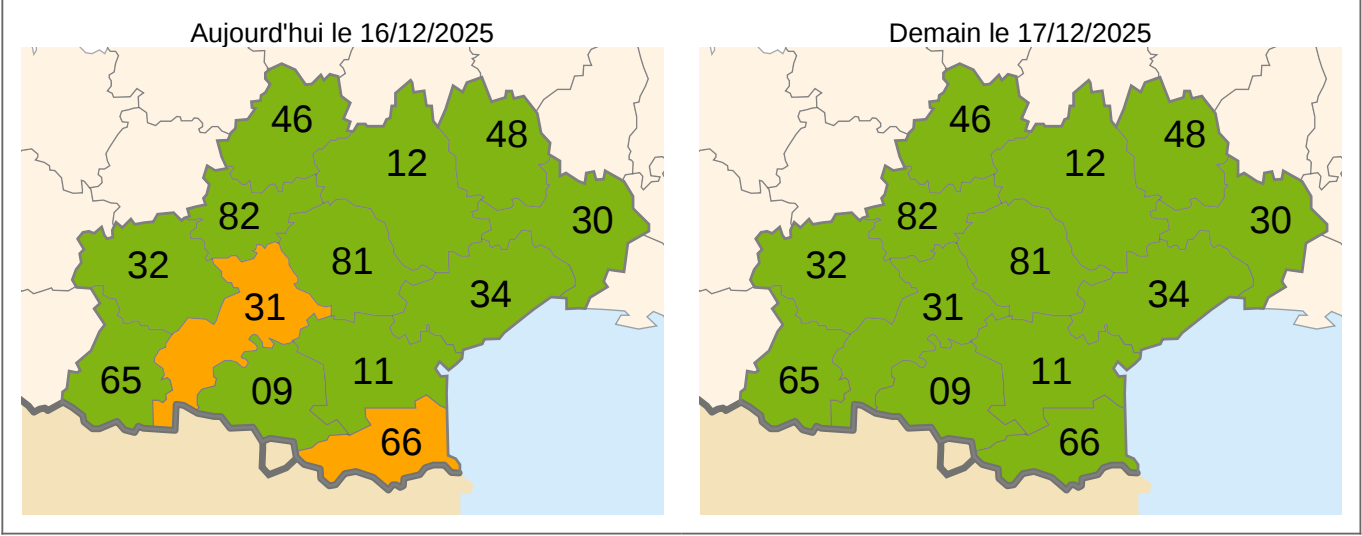


SITUATION



Aujourd'hui le 16/12/2025			Départements	Demain le 17/12/2025			Arrêté en vigueur
O ₃	PM10	NO ₂		O ₃	PM10	NO ₂	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 16/02/2024
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 28/02/2024

Légende: Procédure d'alerte Procédure d'information Pas de procédure O₃ : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO₂ : dioxyde d'azote

Atmo Occitanie prévoit sur 2 départements un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) en raison de la présence de particules désertiques pour ce mardi 16 décembre 2025. La situation devrait s'améliorer pour la journée du mercredi 17 décembre.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

Depuis cette nuit sur les Pyrénées-Orientales et la Haute-Garonne, l'arrivée d'une masse d'air chargée en particules désertiques est à l'origine d'une hausse des concentrations en particules en suspension (PM10). Ce phénomène naturel devrait entraîner sur ces 2 départements le dépassement du seuil d'information. En conséquence, la procédure au niveau information et recommandation est mise en oeuvre sur ces départements pour la journée du mardi 16 décembre 2025.

EVOLUTION :

La masse d'air chargée en poussières désertiques devrait se dissiper cette nuit. Cette évolution devrait entraîner une diminution des niveaux de PM10 sur les Pyrénées-Orientales et la Haute-Garonne. Atmo Occitanie ne prévoit pas la poursuite de l'épisode de pollution demain sur ces départements.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Personnes vulnérables et personnes sensibles :

Populations vulnérables : Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des épisodes (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.

Population générale :

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

A la maison/travail :

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

Déplacements :

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

Secteur agricole :

- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org

Contact départements [11],[30],[34],[48],[66] :

06.85.52.83.44

Contact départements [09],[12],[31],[32],[46],[65],[81],[82] :

06.85.03.06.46 - 05.61.15.42.46



Effets de la pollution sur la santé

www.occitanie.ars.sante.fr

ARS Occitanie

Informations santé, AIR SANTÉ :

05 61 77 94 44

